



CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

INFO TRAVAUX

Lundi 31 août 2026

COMPIÉGNOIS - NOYONNAIS

SEPTEMBRE 2026 – MARS 2027 POURSUITE DES DÉBOISEMENTS DANS LE NOYONNAIS

De quoi s'agit-il ?

Le long du tracé du Canal Seine-Nord Europe, la libération des emprises se poursuit en vue des prochains chantiers du secteur 2. Une nouvelle campagne de déboisement interviendra à partir de la mi-septembre. Conduite dans un cadre réglementaire strict, elle est assortie de mesures environnementales en faveur de la préservation des milieux naturels.

Où et quand se passent les travaux ?

Les déboisements ainsi que l'installation de barrières auront lieu le long du tracé du Canal – voir plan au dos. Ces travaux interviendront entre **mi-septembre 2026 et mi-mars 2027**. Ils seront réalisés en journée, du lundi au vendredi de 8 h à 18 h*, sauf exception dûment autorisée.

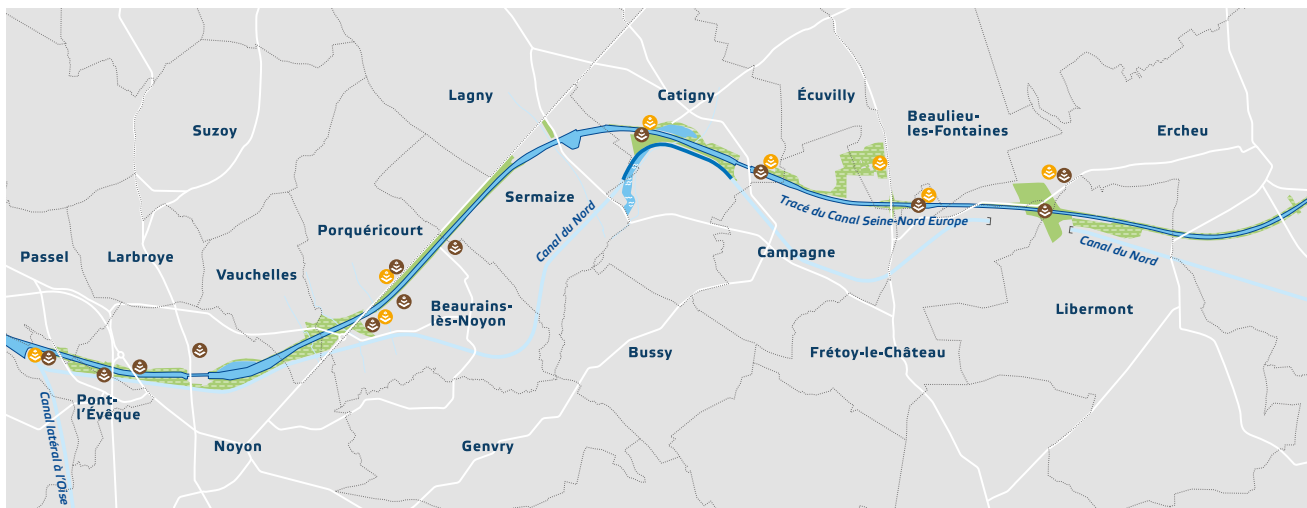
Comment se déroulent ces opérations ?

Conformément aux prescriptions de l'arrêté d'autorisation environnementale obtenu en août 2024, les déboisements sont organisés hors période de nidification et d'enjeu écologique, et sous le contrôle d'un écologue. Les coupes d'arbres-gîtes sont par exemple réalisées après l'inspection de grimpeurs. Une fois coupé, le bois peut rester quelques temps sur place, avant d'être ramassé puis valorisé en « bois énergie » par les entreprises en charge des travaux. Pour l'installation des barrières environnementales, des layons sont parfois déboisés pour permettre d'enterrer les barrières dans le sol.

Flashez ce QR code
pour découvrir
les engagements
environnementaux
du Canal



* Sous réserve des conditions météorologiques et des aléas de chantier.



-  Travaux de déboisement
-  Installation de barrières
-  Zones de compensation écologique
-  Zones de compensation écologique et hydraulique
-  Zones de compensation écologique sur dépôt

Le saviez-vous ?

Chaque couleur de filet a une signification. **Les filets rouges** entourent les espèces exotiques envahissantes (EEE) dont la coupe, si nécessaire, respecte un protocole qui permet d'éviter leur dissémination. **Les filets jaunes** délimitent des zones humides fragiles, et **les filets verts**, des zones naturelles protégées, pour la flore ou la faune telle que les amphibiens.



Partenaires financiers



SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

RESTONS
CONNECTÉS
compiegnois.noyonnais@scsne.fr



www.canal-seine-nord-europe.fr

